

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011024

Signataire : ES/ESP

OBJET : Construction d'un club house sis 5 rue Paul Bert. Déclaration d'infructuosité du marché.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28 ainsi que l'article 4 du Guide des procédures adaptées adopté par le Conseil Municipal le 30 avril 2009,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres relative à la construction du Club House que la seule société dont l'offre était recevable a fait une proposition financière s'élevant à 177 837,62 € TTC, soit 64% au dessus de l'estimation (108 000 €TTC),

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECLARE le marché relatif à la construction du club house sis 5 rue Paul Bert infructueux.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué